

DECRET D/2019/⁰⁶⁵...../PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DES EAUX DE
GUINEE (SEG-SA)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2000/08/AN du 5 mai 2000, ratifiant le Traité relatif à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires –OHADA- ;

Vu la loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017, modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 portant gouvernance financière des sociétés et Etablissements Publics ;

Vu le Décret N° D/2018/048/PRG/SGG du 18 Avril 2018, fixant les statuts de la Société des Eaux de Guinée (SEG-S.A).

Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG/ du 21 Mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 Mai 2018, portant structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 Mai 2018, portant nomination des membres du Gouvernement

Vu le Décret N° D/2018/170/PRG/SGG du 16 Aout 2018, portant Attributions et Organisation du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique ;

DECRETE

Article 1^{er}: Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société des Eaux de Guinée (SEG –S.A)- les personnalités ci-après désignées:

- I. Président du Conseil d'Administration
Docteur Naman **KEITA**, ancien ministre.

II. Membres

1. Monsieur Mohamed **TRAORE**, ancien ministre
2. Monsieur Joachim **LAMAH**, en service au en service au Ministère de l'Economie et des Finances.
3. Monsieur Mandjou **CONDE**, en service au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique.
4. Docteur Mohamed Lamine **YANSANE**, en service au Ministère de la Santé.
5. Monsieur Famoudou **KOUROUMA**, en service au Ministère du Plan et du Développement Economique
6. Monsieur Ibrahima **BARRY**, en service au Ministère des Travaux Publics.
7. Représentant des usagers: Monsieur Ousmane **KEITA**.
8. Représentant du personnel: Madame Fatou **CHERIF**.

Article 2: Le présent Décret prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 14 FEV 2019



Professeur Alpha CONDE